



# INCONTROLABLES

## OÙ SONT PASSES CERTAINS

## ENGAGEMENTS DE DECEMBRE 2022 ?

En décembre 2022, suite à un mouvement de grève national des ASCT, une série de mesures historiques ont été concédées par la direction nationale. Des avancées au combien légitimes pour un métier maltraité depuis des années par ses dirigeants.

Depuis ces engagements, SUD-Rail n'a eu de cesse de batailler dans les établissements ainsi qu'au niveau national pour les faire appliquer.

Près d'un an après la signature de cet accord national, lors d'une table ronde présidée par Jean-Pierre Farandou, nous constatons que certains engagements n'ont pas été respectés ou tardent à voir le jour. C'est pourquoi la Fédération SUD-Rail, toujours en lien avec le CNA, a décidé de poser la DCI ci-dessous...

⇒ **RECOURS AUX CDD SUR TGV !**

⇒ **POURCENTAGES DE CLASSES 4 !**

⇒ **PENIBILITE ET FIN DE CARRIERE DES ASCT !**

⇒ **EQUIPEMENT DES TRAINS PAR 2 ASCT !**

⇒ **PARCOURS PRO**

5 points sur lesquels la direction joue avec le feu !

**SudRail** FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL  
SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES

Mme Lucile QUESSART  
DRH SA Voyageurs  
4 rue Campra  
93200 St-Denis

A St-Denis, le 30/11/2023

**Objet : Demande de concertation immédiate**

A la suite du mouvement des ASCT de décembre 2022, Vous vous étiez engagés sur un certain nombre de points qui à ce jour n'ont toujours pas été mis en œuvre. En conséquence, conformément à l'article 4.2 du titre II du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération SUD- Rail vous dépose une demande de concertation immédiate (DCI) pour aborder les points suivants :

- **Recours aux CDD à Voyages** : Malgré les engagements de la SA Voyageurs, nous n'avons vu aucune diminution de la présence CDD cet été 2023 pour assurer les missions d'ASCT sur TGV (*nous constatons même dorénavant une présence CDD hors période de vacances scolaire*). Plus grave encore, les directions locales annoncent d'ores et déjà des recours massifs aux CDD pour l'été 2024 sur Voyages. SUD-Rail constate que des BU TER font tout pour ne pas recruter d'étudiants l'été, ce qui permettrait pourtant d'alimenter Voyages en réserve d'été, comme prévu par l'accord de sortie du 22/12/22.
- **Pourcentages de Classes 4 d'ici 2025** : La direction s'est engagée à ce que d'ici 2025, 60 % des ASCT TGV soient Classe 4 sur chacun des ESV TGV et à ce que 25 à 30 % (selon les territoires) des ASCT TER soient Classe 4. Les réorganisations lancées par la direction font qu'il est nécessaire d'accélérer les promotions lors de l'exercice 2024/2025 pour que dès mars 2024, nous ayons l'assurance, réorganisation ou pas, que les pourcentages annoncés soient bien atteints sur cet exercice.
- **Pénibilité et fin de carrière des ASCT** : La direction avait annoncé en décembre 2022 des échanges avec la DRH Voyageurs sur la fin de carrière des ASCT et les dispositifs adaptés, échanges complétés d'un travail conjoint de la DRH SNCF Voyageurs avec la DRH Groupe sur la pénibilité, ces échanges devaient se dérouler sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023. Aucun échange de ce type n'a été organisé par la direction nationale et il a fallu attendre novembre 2023 pour que des échanges aient lieu à l'occasion d'une table ronde tous métiers. Cette table ronde renvoyant à de futurs échanges au 1<sup>er</sup> semestre 2024. SUD-Rail demande à quelle date auront lieu les échanges sur la fin de carrière des ASCT et sur les dispositifs adaptés (*amélioration des CPA, équivalent du C2P, ...*).
- **Equiper des trains par 2 ASCT** : Bien que la SA Voyageurs se soit engagée à équiper les TGV par 2 ASCT en conception, nous constatons que cela n'est toujours pas le cas sur l'ensemble du réseau. Aussi, au quotidien en opérationnel, les rames TGV avec un seul ASCT à bord sont monnaie courante. Le problème n'est absolument pas réglé et nous considérons que les CPST contournent les engagements de décembre 2022.
- **Parcours Professionnels des ASCT** : SUD-Rail demande pour quelle raison des parcours professionnels transparents ne sont toujours pas en place sur certaines BU alors que la direction s'est engagée en décembre 2022 à présenter les textes de référence sur chaque territoire. Aussi, l'engagement suivant "Les ASCT sont interrogés tel que prévu dans le parcours pro local, en respectant l'ordre d'ancienneté des listes" n'est pas respecté dans nombre d'établissements.

Pour la fédération SUD-Rail  
Éric MEYER

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA  
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.fed  
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET

**SudRail**  
NOTRE PRIORITÉ  
C'EST VOUS